



Guido Fluri Stiftung



Communiqué de presse – Embargo 16 juin 2026 à l'issue du vote (env. 18h)

Reconnaissance des anciens mineurs transplantés de La Réunion : le Sénat adopte une loi historique

La France vient de franchir une étape historique dans la reconnaissance d'une page douloureuse de son histoire. Ce 16 juin 2026, le Sénat a adopté la proposition de loi dont la sénatrice Viviane Malet était la rapporteur, relative au transfert forcé, entre 1962 et 1984, de milliers d'enfants réunionnais « dits de la Creuse », arrachés à leurs familles et à leur terre natale pour être déplacés vers la France hexagonale. Grâce à ce texte, la France implémentera les recommandations de la Résolution 2533 du Conseil de l'Europe adoptée en janvier 2024. Ses recommandations visent à garantir la mise en place de mesures de réparation pour les victimes d'abus.

PARIS, 16 juin 2026 - Cette adoption marque une nouvelle étape dans un processus institutionnel engagé depuis plusieurs années. Déposé par la députée Karine Lebon le 26 mars 2025 à l'Assemblée nationale, en présence de nombreux survivants réunionnais et du ministre d'État chargé des Outre-mer de l'époque, Manuel Valls, le texte avait été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale en janvier 2026. Son adoption conforme par le Sénat constitue aujourd'hui une avancée majeure vers la reconnaissance et la réparation de cette blessure historique.

Marie-Germaine Périgogne, survivante, présidente de la Fédération des Enfants Déracinés des DROM (FEDD) et **directrice de hub pour Justice Initiative France** déclare : « Cette reconnaissance de l'État marque une étape essentielle de notre reconstruction. Enfin reconnus comme victimes, nous avançons vers la réconciliation avec notre histoire, nos familles et nous-mêmes. »

La France, un modèle au sein du Conseil de l'Europe

Pour la première fois, les anciens mineurs transplantés de La Réunion pourraient obtenir une véritable reconnaissance et des mesures de réparation pour les abus subis. À travers ce texte, la France mettra en œuvre les recommandations de la [Résolution 2533](#) du Conseil de l'Europe. Cette résolution fait suite à une campagne internationale de l'ONG « Justice Initiative », qui a déjà obtenu une réparation pour 12'000 victimes d'abus en Suisse. L'ONG avait également milité au Conseil de l'Europe, aux côtés des anciens mineurs transplantés de La Réunion, en faveur de la Résolution 2533. Le président de Justice Initiative Europe,



Guido Fluri Stiftung



Guido Fluri déclare : « La France est l'un des premiers pays à adopter, conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe, une loi qui rend justice à des survivants d'abus du passé. Cette décision marque une avancée importante pour les personnes concernées en France et pour la justice historique en Europe. La France fait ainsi figure de modèle dans toute l'Europe. Elle honore sa tradition qui place les droits de l'homme au cœur de l'action politique. »

Un moment historique au Palais du Luxembourg

À l'occasion de ce vote, et après avoir été accueilli par le Président du Sénat Gérard Larcher, un rassemblement symbolique ainsi qu'une conférence de presse ont été organisés ce 16 juin 2026 au Palais du Luxembourg, à Paris, en présence de nombreux survivants, de représentants institutionnels et d'acteurs engagés dans la reconnaissance de cette histoire.

Bouleversée par les témoignages des victimes, la sénatrice Viviane Malet, rapporteur de la proposition de loi, a souligné l'importance de cette avancée : « Aujourd'hui, la République reconnaît enfin la souffrance des enfants réunionnais dits de la Creuse. Ce vote est un acte de justice, d'apaisement, de vérité et de dignité envers celles et ceux qui ont attendu cette reconnaissance pendant des décennies. » La présence de la ministre des Outre-mer, Naïma Moutchou aux côtés des survivants et des représentants institutionnels a souligné l'importance politique et symbolique de cette journée. La membre du gouvernement a salué une avancée historique pour les victimes et leurs familles, soulignant l'engagement de l'État en faveur de la reconnaissance de cette histoire et de la réparation des préjudices subis.

Les survivants saluent une avancée historique

À la suite de l'adoption de la loi, les survivants et leurs familles ont exprimé leur émotion et salué une reconnaissance longuement attendue. Leurs témoignages rappellent l'importance de cette avancée pour la mémoire, la justice et le processus de réparation. Angelin Clain a déclaré : « Nous ne pouvons que nous réjouir de ce vote positif, enfin reconnus comme victimes, mais nos blessures ne guériront jamais. » Sylvie Arcos, a ajouté : « Je remercie l'État français de nous avoir enfin entendus et reconnus. Je pense à mes parents qui, je l'espère, sont enfin en paix. C'était ma promesse envers eux et l'un des buts de mon combat. » Yannick Clain a insisté sur la portée de cette décision pour les familles : « Avoir toujours vu et ressenti la souffrance extrême de mon père et me sentir impuissant face au silence de l'État. Mais aujourd'hui, avec ce vote, je sais l'injustice subie enfin reconnue par la France ; je sais que dans ses yeux, j'y verrai enfin un peu de paix intérieure à défaut de guérison. »



Guido Fluri Stiftung



Politique de transplantation : une blessure historique

Entre 1962 et 1984, plus de 2015 enfants réunionnais ont été arrachés à leur famille d'origine et à leur terre natale dans le cadre d'une politique de transfert orchestrée par l'État. Placés dans des foyers ou des familles d'accueil, souvent sans suivi adéquat, ces enfants ont subi déracinement, ruptures identitaires et, pour certains, des situations de maltraitance et d'abus. Cette politique a profondément marqué des générations entières et demeure aujourd'hui une blessure ouverte dans la mémoire collective.

Contact presse :

Marie-Germaine Périgogne
Justice Initiative France / FEDD
fed.desdrom@yahoo.fr